

Prestations payées Y COMPRIS le régime de l'Assurance Maladie

GARANTIES PRESTATIONS	Socle	Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3
Soins de ville (Secteur conventionné ou non)				
Consultations visites généralistes - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150%	200%	230%
Consultations visites spécialistes - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150%	200%	230%
Consultations visites généralistes - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130%	180%	200%
Consultations visites spécialistes - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130%	180%	200%
Petite chirurgie et acte de spécialité - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150%	200%	230%
Petite chirurgie et acte de spécialité - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130%	180%	200%
Auxiliaires médicaux	100% BRSS	150%	200%	230%
Médicaments à service médical rendu majeur ou important (Remboursés par la SS à 65%)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Médicaments à service médical rendu modéré (Remboursés par la SS à 30%)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Médicaments à service médical rendu faible (Remboursés par la SS à 15%)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Médicaments prescrits ou non et non remboursés par la Sécurité Sociale (y compris médicaments homéopathiques, huiles essentielles, compléments alimentaires, probiotique, huiles et produits détox, huile de CBD, gélule CBD, la contraception féminine et masculine, les anneaux et patchs contraceptifs) -	Néant	100 €	150 €	175 €
Par an et par bénéficiaire				
Analyses laboratoires	100% BRSS	125% BRSS	150% BRSS	175% BRSS
Petits appareillage y compris prothèses externes	100% BRSS	150%	200%	230%
Grand appareillage	100% BRSS	200%	300%	350%
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150%	200%	230%
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130%	180%	200%
Psychologue (séance réalisées dans le cadre du dispositif de la sécurité Sociale "Mon Psy", après consultation d'un médecin)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Transport remboursé par la SS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Chiropractie - Ostéopathie - Acupuncture - Homéopathie - Diététicien - Psychologue (hors dispositif "MonPsy") - Psychomotricité - Ergothérapie - Pédicure-Podologue - Sophrologie - Micro kinésithérapie - Kinésiologie - Hypnose - Réflexologie - Nutritionniste - Psychothérapie -	Néant	150 €	200 €	250 €
HOSPITALISATION (Etablissement conventionné ou non) Y compris Maternité et Psychiatrie				
Frais de séjour	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	250% BRSS
Honoraires - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	230% BRSS
Honoraires - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130% BRSS	180% BRSS	200% BRSS
Forfait journalier	100% DE	100% DE	100% DE	100% DE
Chambre particulière - par journée d'hospitalisation et par bénéficiaire	Néant	60 €	80 €	100 €
Forfait multimédia (télévision, internet, journaux...) - par journée d'hospitalisation et par bénéficiaire	Néant	10 €	10 €	10 €
Chambre ambulatoire	Néant	30 €	60 €	75 €
Frais d'accompagnement - Enfant de -16 ans et personne âgée de + 70 ans - Forfait par jour (dans la limite de 14 jours / an)	Néant	25 €	55 €	65 €
Participation forfaitaire sur les actes lourds	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
OPTIQUE - Cette garantie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture. Par période de 2 ans et par assuré. Toutefois, pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, la garantie s'applique pour les frais exposés pour l'acquisition d'un équipement par période annuelle (Art. R 871-2 du Code de la Sécurité Sociale).				
Equipement 100% santé appartenant à une classe à prise en charge renforcée - Classe A				
Equipement complet	100% dans la limite des PLV			
Equipement appartenant à une classe autre que celles à prise en charge renforcée - Classe B - remboursement de la monture limitée à 100 euros				
1) Equipement verres simples	150 €	200 €	250 €	350 €
2) Equipement verres complexes	250 €	320 €	400 €	550 €
3) Equipement verres très complexes	300 €	400 €	500 €	650 €
Lentilles remboursées (y compris jetables) - Forfait par an et par bénéficiaire	150 €	160 €	180 €	200 €
Prestations non remboursées par l'Assurance Maladie				
Lentilles non remboursées - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	150 €	250 €	300 €
Chirurgie réfractive (toute chirurgie de l'œil) par œil	Néant	200 €	400 €	600 €
DENTAIRE				

ANNEXE 1 À L'ACCORD LOCAL PSC SANTÉ DU 03 MARS 2025 : NIVEAU DE GARANTIES ATTENDUES

Prestations remboursées par l'Assurance Maladie	Plafond annuel par bénéficiaire - Hors panier 100% Santé : 2500€	Plafond annuel par bénéficiaire - Hors panier 100% Santé : 3000€	Plafond annuel par bénéficiaire - Hors panier 100% Santé : 3200€	Plafond annuel par bénéficiaire - Hors panier 100% Santé : 3500€
Honoraires - Soins	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	230% BRSS
Actes d'imagerie, de chirurgie et techniques	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	250% BRSS
Traitements d'orthodontie (-16 ans)	150% BRSS	250% BRSS	350% BRSS	450% BRSS
Inlays, Onlays et overlays	150% BRSS	250% BRSS	350% BRSS	450% BRSS
Inlays-core	150% BRSS	250% BRSS	350% BRSS	450% BRSS
Prothèses dentaires				
Panier de soins 100% santé sans reste à charge (Convention Art. L 162-9 du Code de S.S)	100% dans la limite des HLF			
Panier de soins aux tarifs maîtrisés	100% BRSS	250% BRSS	350% BRSS	450% BRSS
Panier de soins aux tarifs libres	Néant	250% BRSS	350% BRSS	450% BRSS
Prestations non remboursées par l'Assurance Maladie				
Prothèses dentaires - Base reconstituée par prothèse et par an	150 €	300 €	550 €	650 €
Prothèses dentaires fixes transitoires - Base reconstituée par prothèse et par an	150 €	300 €	550 €	650 €
Traitements d'orthodontie - Base reconstituée - Forfait par an et par bénéficiaire	150 €	500 €	800 €	1 000 €
Parodontologie par bénéficiaire et par an	150 €	250 €	350 €	450 €
Implantologie - Plafond annuel limité à :	600 €	800 €	1 200 €	1 800 €
AIDES AUDITIVES				
Equipement 100% santé appartenant à une classe à prise en charge renforcée tels que définis réglementairement. Cette garantie comprend la prise en charge des aides auditives de classe I (avec prise en charge renforcée) dans la limite des prix fixés ou dans les Prix Limite de Vente et sous déduction du montant remboursé par la SS				
Equipement complet	100% dans la limite des PLV			
Equipement appartenant à une autre classe autre que celles à prise en charge renforcée dans la limite de 1700€ par oreille tous les 4 ans				
Audioprothèse Classe II (plus de 20 ans)	100% BRSS	650 €	1 000 €	1 460 €
Audioprothèse Classe II (moins de 20 ans)	100% BRSS	650 €	750 €	860 €
Piles pour prothèses auditives	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
PREVENTION				
Cure thermale : Honoraires et frais de séjour	100%BRSS	120% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Forfait pour cure thermale remboursée par la SS par an et par bénéficiaire	Néant	200 €	500 €	750 €
Densitométrie osseuse	Néant	30 €	50 €	80 €
Vaccin anti grippe	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Vaccin prescrit et non remboursé par la SS (par an et par bénéficiaire)	Néant	20 €	40 €	60 €
Sevrage Tabagique - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	40 €	60 €	80 €
PMSS : Plafond Mensuel Sécurité Sociale - TM : Ticket Modérateur - BRSS : Base Remboursement de Sécurité Sociale - FR : Frais réels - HLF : Honoraires Limites de Facturation - PLV : Prix Limite de Vente				

OPTAM : Option pratique tarifaire maîtrisée - OPTAM-Co : Concerne les chirurgiens et les gynécologues obstétriciens